



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## rapports avec les administrés

Question écrite n° 28374

### Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'information fournie aux usagers par le site Internet « service-public.fr ». Le site gouvernemental Internet « service-public.fr » comprend une rubrique « vos droits et démarches » avec un dossier « élections » qui comprend huit fiches succinctes. Aucune de ces fiches n'indique les scrutins auxquels peuvent participer les ressortissants des pays membres de l'Union européenne. Seuls les formulaires, de peu d'utilité pour les usagers, car destinés aux administrations pour la confection de la liste électorale complémentaire « municipales », sont disponibles. En revanche, les indications figurant sur le site du ministère de l'intérieur sont beaucoup plus explicites pour nos concitoyens communautaires (participation aux élections municipales et européennes). Dans ces conditions, il lui demande s'il envisage de proposer que les informations qu'il détient soient directement accessibles sur le site « service-public.fr ».

### Texte de la réponse

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a souhaité cette année qu'une attention toute particulière soit portée par ses services à l'information du public sur les démarches électorales. Un important contenu éditorial a ainsi été renouvelé sur le site internet de ce ministère. Le site Internet gouvernemental « service-public.fr » est mis à jour par les centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA), la délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA), la Direction des Journaux officiels, et la Documentation française, coordonnateur éditorial et opérateur du portail. C'est à cette dernière que revient la responsabilité de réaliser régulièrement les mises à jour nécessaires à la bonne information des usagers en fonction des données rendues publiques par les différents ministères. C'est pourquoi M. le ministre a proposé à la Documentation française d'établir un lien entre la rubrique service public « élections » et le site du ministère de l'intérieur afin de permettre au grand public se connectant sur « service public » de bénéficier en matière électorale d'une information claire et complète.

### Données clés

**Auteur :** [M. Noël Mamère](#)

**Circonscription :** Gironde (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28374

**Rubrique :** Administration

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2003, page 8749

**Réponse publiée le :** 18 mai 2004, page 3691